

En direct de la colline parlementaire

Par Gregory Wirick



■ À la fin d'août, le vice-premier ministre, M. Don Mazankowski, a pris les partis d'opposition par surprise quand il a annoncé la prorogation du parlement jusqu'au 1^{er} octobre. La session était censée reprendre pendant la deuxième semaine de septembre. Ce report donnera au gouvernement un répit dont il profitera pour mettre au point une stratégie "infaillible" devant lui permettre de reprendre en main l'orientation des débats à la Chambre, manoeuvre qu'il a semblé incapable d'accomplir jusqu'ici. La stratégie repose sur un discours du trône par lequel le gouvernement ouvrira la nouvelle session et esquissera ce qu'il entend faire au cours des deux dernières années de son mandat.

Il sera intéressant de voir quelles initiatives le discours du trône présentera relativement à la politique étrangère et à la politique de défense, initiatives qui s'inspireront peut-être du rapport déposé au parlement le 26 juin par le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada (également appelé "Comité Hockin-Simard", du nom de ses coprésidents).

Le rapport de 196 pages, comptant 11 chapitres sur divers aspects de la politique étrangère du Canada et 130 recommandations, représente le fruit d'une enquête de 11 mois menée par le Comité formé de 12 Conservateurs, 5 Libéraux et 3 Néo-démocrates.

C'était là le premier examen complet de la politique étrangère de notre pays, depuis la publication du rapport intitulé *La politique étrangère du Canada*, paru sous le gouvernement Trudeau en 1970. C'était aussi le premier examen du genre qu'un comité parlementaire ait jamais effectué, ce qui montre la volonté du gouvernement conservateur de solliciter davantage l'opinion du public

en ce qui concerne l'élaboration de certaines politiques, dont la politique étrangère, fonction qui était autrefois réservée à une élite gouvernementale (c'est ce qui explique les audiences tenues d'un océan à l'autre).

Parmi les recommandations les plus dignes de mention, citons les suivantes:

■ Le Canada doit se donner une politique de sécurité plus autonome et compter davantage sur ses propres ressources.

■ Le Canada doit intensifier ses efforts, dans les tribunes multilatérales et bilatérales, pour faire accepter l'ensemble complet de mesures favorables à la limitation des armements que le gouvernement a déjà approuvées et qui sont les suivants (citation):

1. Une réduction mutuelle et vérifiable des arsenaux nucléaires, ainsi que des mesures connexes visant à améliorer la stabilité stratégique. Ces dernières doivent comprendre en particulier une réaffirmation du Traité ABM sur les missiles antimissiles, interprété strictement comme interdisant tous les travaux sur les systèmes défensifs, sauf la recherche fondamentale.

2. Le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

3. La négociation d'une interdiction totale des armes chimiques.

4. L'élaboration d'un traité global d'interdiction des essais nucléaires dont l'application serait mutuellement vérifiable.

5. La prévention de la course aux armements dans l'espace.

6. La négociation de mesures destinées à accroître suffisamment la confiance pour permettre la réduction des forces militaires classiques en Europe et ailleurs.

■ Mener immédiatement une étude sur les besoins à long terme de la Défense, pour établir quelles dépenses supplémentaires seraient nécessaires pour finir de rééquiper les forces armées au cours des dix prochaines années.

■ Élaborer une politique cohérente au sujet de l'Arctique et en faire notamment un volet essentiel de la politique étrangère du Canada.

■ Envisager de doter la marine canadienne de sous-marins diésels pour surveiller de plus près le passage du Nord-ouest.

■ De concert avec d'autres pays nordiques ou confinants à l'Arctique, chercher à démilitariser ce continent en faisant pression sur les deux super-puissances.

■ Mettre beaucoup plus l'accent sur la protection des droits de la personne: "défense des droits de la personne dans le monde est un élément fondamental de la politique étrangère du Canada."

■ Sanctionner une recommandation antérieure du Comité selon laquelle "le Canada devrait réduire... ou interrompre les programmes... d'aide au développement, ou encore ne pas en lancer de nouveaux, dans les pays où les violations flagrantes et systématiques des droits de la personne empêchent la réalisation de l'objectif fondamental que constitue l'aide aux pauvres".

■ Le gouvernement doit envisager d'affecter beaucoup plus ses forces de réserve aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

■ Le Canada doit sans tarder imposer des sanctions économiques complètes contre l'Afrique du Sud et s'efforcer de les faire adopter par le plus grand nombre possible de pays.

■ "Le Canada devrait étudier la possibilité d'établir... un nouveau barème de contributions à l'ONU, selon lequel aucun État ne fournirait plus qu'un montant déterminé, afin que l'Organisation ne dépende pas trop d'un seul membre."

En ce qui concerne la sécurité, le Comité a carrément déclaré qu'une "des priorités du gouvernement... doit consister à adopter un point de vue qui lui soit propre sur les questions de stratégie, de contrôle des armements et de désarmement". À cet égard, le Comité a proposé une stratégie à quatre volets: 1) "acquérir les capacités d'analyse qui constitueront l'assise d'une participation plus active du Canada dans ce domaine"; 2) "le gouvernement doit se former une opinion" sur toutes ces ques-

tions; 3) cela fait, "défendre plus vigoureusement ses positions auprès d'autres gouvernements dans les tribunes internationales"; 4) "établir un dialogue permanent avec la population sur la politique de sécurité".

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a accueilli favorablement le rapport du Comité en déclarant qu'il présentait une perspective très valable; il a promis que le cabinet y répondrait officiellement quand le parlement reprendrait ses activités à l'automne. La presse a elle aussi eu une réaction positive, et des éditoriaux louangeurs ont paru dans le *Toronto Star*, le *Winnipeg Free Press* et l'*Ottawa Citizen*. Le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, qui avait critiqué le rapport intitulé *Norad 1986* déposé plus tôt par le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, a entériné les propositions du Comité mixte, notamment celles recommandant que le Canada s'efforce davantage d'adopter un point de vue propre en matière de sécurité.

La prorogation a bouleversé les plans de nombreux comités parlementaires, car elle a mis automatiquement fin à leurs travaux et annulé la composition même des comités jusqu'à ce que le parlement reprenne ses activités en octobre et que les comités aient la chance de se reconstituer. Il est toujours possible que le gouvernement modifie la composition de certains comités au moment où seront choisis les nouveaux secrétaires parlementaires, au début d'octobre. Quoi qu'il en soit, la prorogation interrompt la plupart des travaux des comités jusqu'à la mi-octobre, sinon jusqu'à la fin du mois. Entre-temps, les rumeurs pourront circuler en toute liberté, et les conjectures abonderont, ce qui constituera une toile de fond parfaite pour la reprise des activités sur la colline du parlement, à l'automne.